

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mars 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 SG 4 - Versement de la cotisation 2013 (8.216,52 euros) de la Ville de Paris au Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités territoriales.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris sollicite l'autorisation de procéder pour l'année 2013 au versement de la cotisation de la Ville de Paris au Forum pour la Gestion des Villes ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre MANSAT au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder pour l'année 2013 au versement de la cotisation de la Ville de Paris à cette association.

Article 2 : Pour l'année 2013, le montant des droits d'adhésion de la Ville de Paris s'élève à 8.216,52 euros.

Article 3 : La dépense correspondante pour 2013 et ultérieurs, sera imputée sur le compte budgétaire 011-6281, fonction V0207, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.